

DECRET N° 2012-560 DU 31 DECEMBRE 2012

portant nomination des membres du  
Conseil d'Administration du Fonds de  
Prévoyance Militaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2007 - 494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale et le décret n°2010-593 du 31 décembre 2010 qui l'a modifié et complété
- Vu** le décret n°2011-422 du 28 mai 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Prévoyance Militaire.
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 octobre 2012.

## DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>**: Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Fonds de Prévoyance Militaire, pour une durée de trois (03) ans, les personnes dont les noms suivent :

**Président** : Le Directeur de Cabinet du Ministre Chargé de la Défense Nationale ;

**Vice-Président** : Monsieur **YOUSSAO ABOUDOU Saliou**, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;

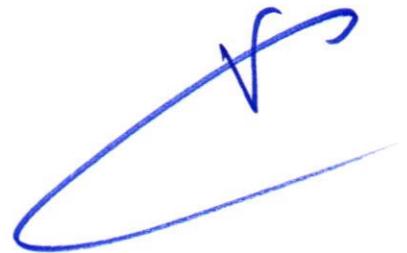
### Membres :

- Docteur **ASSOGBA A. Laurent**, représentant du Ministre de la Santé;
- Monsieur **ISSA CHABI A. Chabi**, représentant du Ministre de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age;
- Capitaine de Vaisseau **ADEGBITE Jean**, représentant du Chef d'Etat-Major Général;
- Lieutenant-colonel **OGOUDIKPE Agnidé Fatokou**, représentant du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale ;
- Lieutenant-colonel **DAZAN Eric**, représentant du Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre ;
- Intendant Militaire de 3ème classe **ADINGNI Marc**, représentant du Chef d'Etat-Major des Forces Aériennes ;
- Enseigne de Vaisseau de 1ère classe **ALASSAN AYELOGBON Franck**, représentant du Chef d'Etat-Major des Forces Navales ;
- Médecin Lieutenant-colonel **BEHANZIN Tessilimi**, représentant du Directeur du Service de Santé des Armées ;
- Intendant Militaire de 1ère classe **VIGNONZAN Toussaint**, représentant du Directeur du Service de l'Intendance des Armées ;
- Lieutenant **ADJAÏ Edouardine**, représentant du Directeur de l'Organisation et du personnel des Armées ;
- Colonel **DEGAN K. Barthélémy**, Directeur des Ressources Humaines du Ministère de la Défense Nationale ;
- Colonel (er) **BONI A. Aristide**, Président de l'Amicale des Militaires Retraités du Bénin.

**Article 2 :** Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 decembre 2012

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,  
Chargé de la Défense Nationale,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



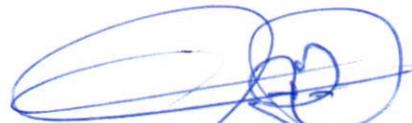
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de la Santé,



Dorothée Akoko KINDE GAZARD

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Jonas A. GBIAN

Le Ministre de la Famille, des Affaires Sociales,  
de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des  
Personnes du Troisième Age,



Fatouma AMADOU DJIBRIL

**AMPLIATIONS :** PR 2 - AN 2 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPFDDDS 4 -MEF 2 -MS 2 -MFASSNHPTA 2 - AUTRES MINISTERES 23-  
EMG 2- EMAT 2- EMFA 2- EMFN 2-DGGN 2- SGG 2 -DGB-DCF-DGTCP- 3 - GCOM-DCCT- BCP-CSN-IGAA 5- HCJ 1 - F.P.M 02-JO 1 - INTERESSE 14-  
ARCHIVES-01- CHRONO 01.